



Le mardi 7 février 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 30 janvier 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

La délibération affichée

le : 09/02/2023

et transmise à la Préfecture

le : 08/02/2023

est exécutoire

le : 08/02/2023

Présents (39) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (4) : Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à M. Roland VRILLON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE.

## **26 : Vœu présenté par Châteauroux Demain concernant l'abandon du projet de réforme des retraites**

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire,

Depuis quelques semaines, le « Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 », portant réforme des retraites, agite la société française, et une large majorité de nos concitoyens en rejette les dispositions principales, qui sont perçues comme injustes, inéquitables et même non-nécessaires.

Il faut dire que reporter l'âge de départ en retraite à 64 ans, et conditionner l'atteinte d'une retraite à taux plein à une durée de cotisation de 43 années, c'est un vrai coup de massue, et la rapidité de mise en œuvre ne laisse aucun échappatoire aux salariés les plus âgés.

En 2020, l'espérance de vie sans incapacité, à la naissance, dépassait à peine 64 ans pour un homme, et 18 mois de plus pour une femme naissant en 2020. Bien sûr, tout comme l'espérance de vie est sensiblement plus élevée pour un cadre que pour un ouvrier, il en va de même pour l'espérance de vie sans incapacité, et cette différence est de 7 ans a minima selon le type d'incapacité prise en compte.

Repousser l'âge de départ à la retraite sera donc plus pénalisant encore pour ceux qui ont un métier usant, et qui souvent sont les moins bien rémunérés.

Les agents de la Ville sont pour beaucoup d'entre-eux des agents de catégorie C, souvent à temps partiel dans le périscolaire. Ils, et surtout elles, sont particulièrement exposés aux conséquences déléteres du projet de réforme des retraites.

Pour la Ville, cet allongement s'accompagnera inévitablement d'un accroissement des congés-maladies, liés à l'usure professionnelle et au vieillissement. Il s'accompagnera aussi de l'obligation de reclasser dans les services ceux qui seront devenus incapables de poursuivre leur travail en raison d'incapacité physique. Et ils seront de plus en plus nombreux.

Ces arrêts-maladies en plus grand nombre, ces reclassements, coûteront cher au budget municipal, économiquement et par la désorganisation régulière qu'ils impliqueront.

Nous émettons le vœu que ce projet de réforme soit abandonné tant sur l'allongement de l'âge de départ en retraite que sur l'allongement de la durée de cotisation, cette réforme étant préjudiciable tant aux agents de la Ville qu'à la Ville elle-même

Suite à une discussion, le Conseil municipal rejette ce rapport. (40 contre)

Signatures :

Le Maire, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Mickaël POINTIÈRE et Mylène WUNSCH.



# CHÂTEAUROUX DEMAIN

écologique / sociale  
citoyenne / solidaire

collectif soutenu par



## VOEU AU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2023

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire,

Depuis quelques semaines, le « Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 », portant réforme des retraites, agite la société française, et une large majorité de nos concitoyens en rejette les dispositions principales, qui sont perçues comme injustes, inéquitables et même non-nécessaires.

Il faut dire que reporter l'âge de départ en retraite à 64 ans, et conditionner l'atteinte d'une retraite à taux plein à une durée de cotisation de 43 années, c'est un vrai coup de massue, et la rapidité de mise en œuvre ne laisse aucun échappatoire aux salariés les plus âgés.

En 2020, l'espérance de vie sans incapacité, à la naissance, dépassait à peine 64 ans pour un homme, et 18 mois de plus pour une femme naissant en 2020. Bien sûr, tout comme l'espérance de vie est sensiblement plus élevée pour un cadre que pour un ouvrier, il en va de même pour l'espérance de vie sans incapacité, et cette différence est de 7 ans a minima selon le type d'incapacité prise en compte.

Repousser l'âge de départ à la retraite sera donc plus pénalisant encore pour ceux qui ont un métier usant, et qui souvent sont les moins bien rémunérés.

Les agents de la Ville sont pour beaucoup d'entre-eux des agents de catégorie C, souvent à temps partiel dans le périscolaire. Ils, et surtout elles, sont particulièrement exposés aux conséquences délétères du projet de réforme des retraites.

Pour la Ville, cet allongement s'accompagnera inévitablement d'un accroissement des congés-maladies, liés à l'usure professionnelle et au vieillissement. Il s'accompagnera aussi de l'obligation de reclasser dans les services ceux qui seront devenus incapables de poursuivre leur travail en raison d'incapacité physique. Et ils seront de plus en plus nombreux.

Ces arrêts-maladies en plus grand nombre, ces reclassements, coûteront cher au budget municipal, économiquement et par la désorganisation régulière qu'ils impliqueront.

Nous émettons le vœu que ce projet de réforme soit abandonné tant sur l'allongement de l'âge de départ en retraite que sur l'allongement de la durée de cotisation, cette réforme étant préjudiciable tant aux agents de la Ville qu'à la Ville elle-même.